

AFFAIRE N° 20

ACQUISITIONS DE TERRAINS

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de vous prononcer sur le projet des acquisitions des terrains présenté à la page suivante pour lesquels des accords ont été conclus à l'amiable avec les propriétaires intéressés :

REFERENCES CADASTRAL.	SUPERFICIES	SITUATIONS	ANCIENS PROPRIETAIRES	PRIX	MODALITES D'ACQUISITION	BUTS D'ACQUISITION	IMPUTATIONS BUDGETAIRES
AB 315	214 m2	Petite-Ile	MANGATA- RAMSAMY Jean-Raymond	90 000 F (conforme à l'esti- mation des Domaines)	Préemption D.P.U.	Habitat social	904-210
AN 581	47 m2	Ruelle Pavée	VI-FANE Jean-François	6 000 F	Amiable (avec cession gra- tuite partielle liée au permis de construire)	Elargissement de la Ruelle Pavée	901-210
AO 549	28 m2	Ruelle Pavée	Mme DAMOUR Marie Lucie	12 800 F	Amiable (avec cession gra- tuite partielle liée au permis de construire)	Elargissement de la Ruelle Pavée	901-210
AP 48	173 m2	Ruelle Tadar	Consorts RAMIN	250 000 F (compati- ble avec l'estima- tion des Domaines)	Amiable	Réserve foncière	908-210
BC 296	50 m2	Avenue Stanilas Gimart	S.I.D.R.	12 000 F (fixé par les Domai- nes)	Amiable	Arrêt d'autobus	901-210
BE 428 (partie)		Rue Claude Debussy	S.H.L.M.R.	(régularisa- tion après construc- tion par convention de mandat)	Amiable	Ecole Mater- nelle Debussy	903-210
BZ 145	1 581 m2	Chemin Hautbois à la Montagne	Mme Veuve FRANCOISE Arlette	1 000 000 F (compati- ble avec l'estima- tion des Domaines)	Amiable	Réserve foncière	908-210
DL 536-537- 550-555- 556-561	1 283 m2	Z.A.C. de la Providence	S.E.D.R.E.	Suivant estimation des Domai- nes	Amiable	Centre Poly- valent de la Providence	903-210

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, en cas d'accord, de bien vouloir m'autoriser à signer les actes d'acquisition de ces terrains et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission du Cadre de Vie

Elle est favorable à l'ensemble de ces acquisitions.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

